église bâtie par emprunt, n'est capable par ses revenus directs de faire face au paiement de ses intérêts et aux dépenses du culte public. D'où nous pouvons simplement conclure que bâtir une église par ce moyen, est une mauvaise spéculation commerciale.

La seconde plainte est que la taxe par famille de l'année dernière, est tombée au-dessous du montant auquel on s'attendait. La réponse est facile. Confiée aux mains de la Fabrique, la levée de cette taxe a été mal conduite. Cette levée aurait dû être faite de maison en maison. La faute de n'avoir pas ainsi procédé, a été, je pense, la cause de l'insuccès. La Congrégation ne s'oppose pas du tout à la taxe.

100. Après ces deux plaintes, la requête nous gratifie d'un compliment sur la richesse de la Congrégation de St. Patrice. Il est cruel de gâter un aimable compliment, je crains bien cependant que nous soyons assez durs pour le faire. Nous sommes les meilleurs juges de notre propre situation ; et nous sommes les seuls juges pour dire si nous nous trouvons en état d'accepter et de payer l'énorme dette qu'on essaie de nous forcer à assumer.

Notre dernier mot est que nous sommes incapables de payer une pareille dette, et que, conséquemment, par justice envers nous-mêmes comme envers ceux qui viendront après nous, nous déclinons à cet égard toute responsabilité. D'après l'exposé des chiffres, la requête nous révèle que tous nos efforts suffiraient à peine à payer chaque année les intérêts et les frais du service divin, sans même nous donner jamais à essayer de réduire le capital de la dette. Pas un peuple ne serait capable de vivre sous l'épuisement perpétuel d'une pareille saignée. A en juger d'après les conjectures ordinaires, nous pourrions nous attendre, dans un tel état de choses, à voir la Congrégation renoncer à tout effort de payer la dette, et laisser par dégoût et désespoir les affaires de l'église tomber dans le désarroi et le désordre. Le cas échéant, quelle serait l'attitude des Autorités ecclésiastiques ? Pour ce qui regarde la Fabrique, nous pouvons naturellement supposer que, contente de se sentir libre de toute responsabilité légale, elle regarderait avec calme de la distance qui la protège, sur la scène de confusion et de ruine dont elle aurait été la cause.

Profitons un peu des sérieux évènements qui se passent